

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 25T083

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux d'ITV et de curage du réseau EU (travaux sans tranchée). Travaux en route barrée sur l'avenue Ruinat avec terre-plein central
Avenue Marius Ruinat / Chemin du Bolmon / Rue Francis Garnier HORS SECTEUR PNRQAD
A compter du 10/03/2025 jusqu'au 28/03/2025**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **REHACANA SUD EST – impasse des Galets – 13160 CHATEAURENARD** pour le compte de : **LA METROPOLE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 05 MARS 2025

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.





ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 05 MARS 2025

LOCALISATION DE LA DEMANDE

Avenue Marius Ruinat / Chemin du Bolmon / Rue Francis Garnier

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ...REHACANA Sud Est

Adresse Impasse des Galets 13160 Chateaurenard

Tél./FAX 07 60 38 81 37

Mail blaval@rehacana.fr

POUR LE COMPTE DE DE LA METROPOLE

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

du 10/03/2025 au 28/03/2025

Durée des travaux: 9 nuits

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Travaux d'ITV et de curage du réseau EU (travaux sans tranchée)
Travaux en route barrée sur l'Avenue Ruinat avec terre-plein central

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT de 22h à 6h

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT TRICOLORE
si besoin

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

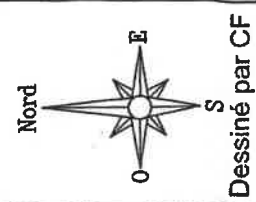
AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



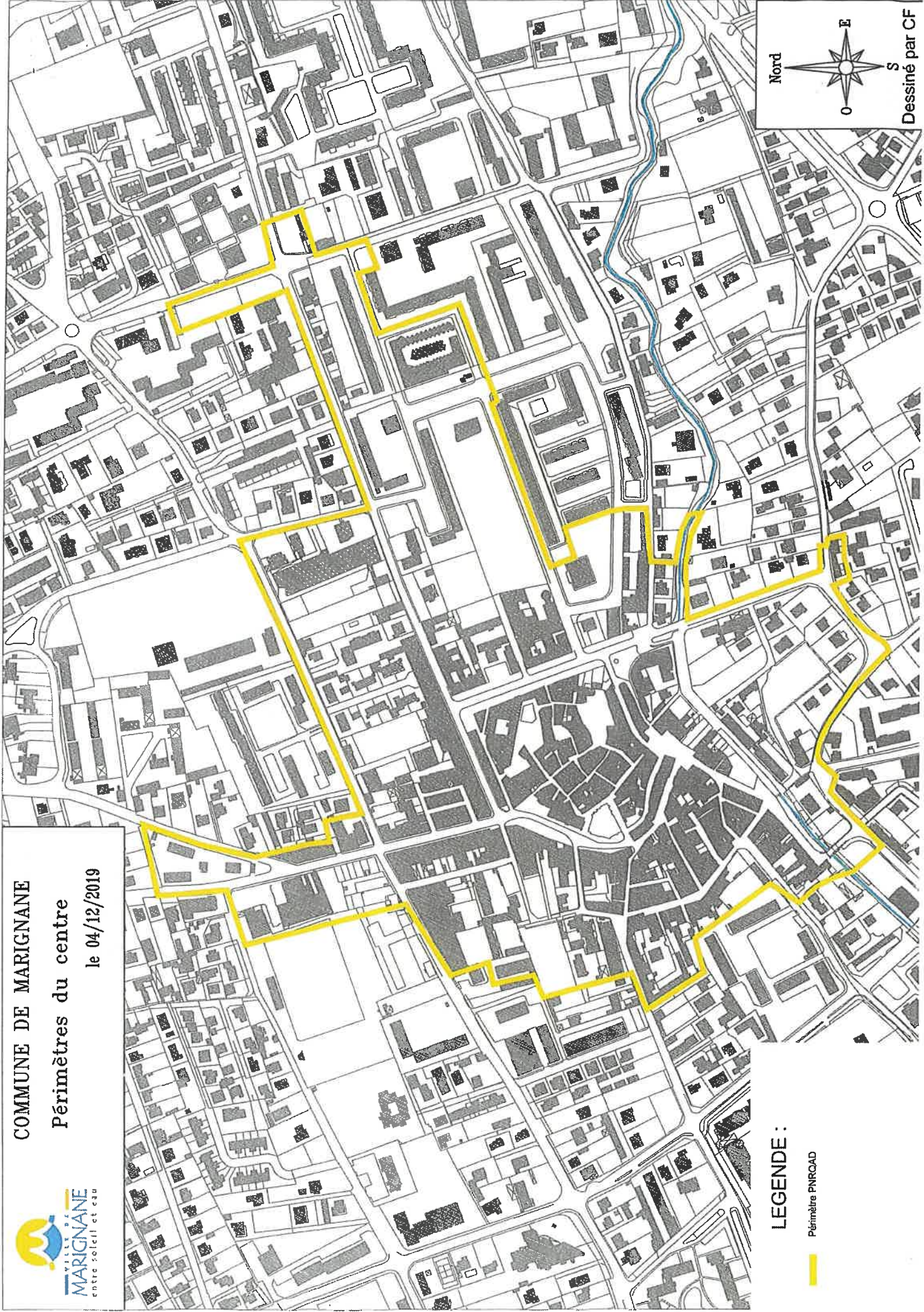
COMMUNE DE MARGIGNANE

Périmètres du centre

le 04/12/2019



Dessiné par CF



LEGENDE :

Périmètre PNRoad

